

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 6 MAI 2010

Présents : Gilles MILLES, Maire, Jean-Paul ROUX, Martine BOULAY, Philippe LAGOGUÉ, Adjoint, Marie-Pierre PODGORNIAK, Françoise HUYSMAN, Christian DELHOUME, Stéphane PERENNES, Alain CHAPLY, Eric BIRON, Dany GREGOIRE, Dominique PAVAT, Conseillers.

Pouvoir : Olivier LELARGE (pouvoir à Stéphane PERENNES),

Absent excusé : René VIRATELLE,

Secrétaire de séance : Marie-Pierre PODGORNIAK

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Lecture et adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2010

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

ORDRE DU JOUR

PERSONNEL
FINANCES
TRAVAUX
E.R.D.F. ET France TELECOM
REGLEMENT DU MARCHE
REGLEMENT DU CIMETIERE
AFFAIRES DIVERSES
QUESTIONS DES CONSEILLERS

PERSONNEL

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention avec l'Association A.R.O.E.V.E.N. – Paris 14^{ème} concernant la session de perfectionnement du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'un adjoint d'animation.

FINANCES

- Budget Principal :

Le Conseil Municipal procède à un virement de crédit de l'article 2313 – Prog. 106 :
Construction Centre d'accueil pour ados – 900 €
à l'article 2313 – Prog. 105 : Construction Salon de Coiffure + 900 €
pour l'installation de la ligne téléphonique réalisée en 2008.

TRAVAUX

Des travaux de voirie et d'éclairage public vont être entrepris Place des Tilleuls afin de conjuguer circulation et stationnement.

Un devis est retenu auprès de l'entreprise CANO pour un montant de 9976.23 € H.T. et un second auprès de l'entreprise FORCLUM pour un montant de 978 €.

Une subvention est sollicitée au taux de 30 %

Le second dossier de demande de subvention au titre des amendes de police est reporté à un prochain Conseil, celui-ci n'étant pas complet.

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le montant de la redevance dû par France Télécom pour l'année 2010 s'élève à 180 € et le montant dû par E.R.D.F. s'élève à 1624.19 €

REGLEMENT DU CIMETIERE

Le Conseil Municipal accepte le nouveau règlement du cimetière qui prend en compte un espace « cavurnes ». Les cavurnes sont des petits caveaux dans lesquels sont déposées des urnes cinéraires. Ils peuvent être fleuris et aménagés comme des caveaux, ce que ne permet pas le colombarium.

Les tarifs de ces nouvelles concessions seront fixés au prochain Conseil Municipal.

REGLEMENT DU MARCHÉ

Le Maire expose au Conseil qu'une réunion avec les commerçants de Gron s'est tenue ce jour à 14 h. Il apparaît à la grande majorité des participants que les commerces non sédentaires qui s'installent le jeudi et le samedi attirent des clients au pôle commercial et sont profitables aux commerces sédentaires, même si une certaine concurrence s'installe entre les différents commerçants.

Le Conseil Municipal accepte qu'il y ait deux marchés sur la Commune. Celui du samedi perdure et celui du jeudi de 8h à 13 h est officialisé.

Les commerçants ambulants doivent impérativement déposer à la Mairie une demande avant de s'installer et respecter la réglementation (inscription au Registre du Commerce, règles d'hygiène...)

Les camions de plats cuisinés à emporter pourront s'installer le soir à partir de 17 h.

AFFAIRES DIVERSES

Deux agents ont été recrutés sous Contrat Unique d'Insertion pour une durée de 6 mois. La Collectivité doit s'engager sur une formation durant leur contrat.

L'ancien four du Restaurant Scolaire a fait l'objet d'une cession pour 800 €.

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de la section pêche qui interpelle les élus sur la présence de plus en plus envahissante des caravanes des gens du voyage et ce qui en résulte.

La seconde demande de la section pêche concerne les routiers stationnant dans la zone industrielle et ne disposant pas de sanitaires.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Stéphane Perennès demande que soit revu le règlement intérieur du Centre de Loisirs avec la Commission ad hoc.

Alain Chaply souhaiterait que dans l'avenir une résidence pour personnes âgées soit réalisée.

Martine Boulay donne le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Epicerie Sociale Magali qui a eu lieu le lundi 3 mai 2010.

Elle précise également que l'acquisition d'un jeu pour le terrain des Damiettes sera revue en C.M.E. le 22 mai 2010.

La séance est levée à 22 h 40.

Le Maire,
Gilles MILLES.